

Mairie de Fleury-la-Montagne

Tél : 03 85 84 03 85

mairiedefleury@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL :

Date : 25 septembre 2025

Heure : 20h30

Nom du Président : MATHIEU Georges

Membres présents : MATHIEU Georges, GRAS François, DURIX Agnès, LE CLEZIO Maxime, ALEX Dominique, BELOT Nathalie, DEMONT Henri, LEVEQUE Nicolas, LOCQUET Alexandre, MALLAT Christophe.

Absents excusés : DUPIN Véronique qui donne pouvoir à BELOT Nathalie.

Pierre-Laurent LECHAILLER qui donne pouvoir à Alexandre LOCQUET

Estelle ETAIX.

Quorum : 12/13 votants (10/13 votants pour la délibération 2025-38)

Secrétaire de séance : Alexandre LOCQUET

Ordre du jour :

Intervention de Justine BAJARD concernant le projet MAM ou appartement, maison du Bourg

1. Remboursement concession pour l'achat d'une autre concession.
2. Validation du devis de l'entreprise Belot pour la pose de la climatisation à l'école.
3. Décision Modificative.
4. Validation d'un tarif pour la location aux associations extérieures à la commune de la salle familiale.
5. Validation du tarif du repas de Noël pour les enfants de l'école.

Intervention de Justine BAJARD concernant le projet MAM ou appartement, maison du Bourg

Mme BAJARD Justine, architecte, est présente en début de conseil Municipal afin de présenter aux membres les plans pour un futur projet d'une MAM dans la maison située au Bourg et appartenant à la commune.

Elle présente les plans pour la réalisation d'une MAM mais également d'un appartement si le projet ne peut aboutir.

Le dernier procès-verbal est validé par les membres du Conseil Municipal.

2025-37 REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION POUR L'ACHAT D'UNE AUTRE CONCESSION

Le 1^{er} juin 2010, Mme CHARNAY Annick a fait l'acquisition de deux concessions (numéro 103 et 105 au plan/ concession numéro 351) côte à côte afin d'avoir une concession double pour un montant de 410 euros. Suite à la procédure de reprise des concessions au cimetière, la concession numéro 100 au plan intéresse Mme CHARNAY Annick et peut lui être vendue. M. le Maire propose un remboursement à hauteur de 125.73 € correspondant au prorata du temps passé entre le 1^{er} juin 2010 et le 1^{er} octobre 2025. Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'achat de la concession numéro 100 au plan.
- **VALIDE** le montant du remboursement de **125.73 €** à Mme CHARNAY Annick au 1^{er} octobre 2025.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-38 VALIDATION DU DEVIS POUR L'INSTALLATION DE LA CLIMATISATION A L'ECOLE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux fortes chaleurs, il propose l'installation d'une climatisation réversible dans les anciens bâtiments de l'école. Un devis de l'entreprise Belot a été reçu pour un montant de 13 732.80 euros TTC. Avant le vote, Mme Nathalie BELOT quitte la salle, Le conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise BELOT pour un montant de 13 732.80 euros TTC.
- **DIT** qu'une décision modificative sera prise afin d'avoir les crédits nécessaires
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-39 DECISION MODIFICATIVE

Après validation du devis de l'entreprise Belot pour l'achat de la climatisation, une décision modificative est nécessaire afin d'avoir les crédits suffisants. Il faut également inscrire le reste du montant de la facture de l'entreprise Santi concernant les travaux de reprise de concession. Enfin, Mme la directrice de l'école souhaite faire l'acquisition d'un ordinateur portable. Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
c/615221	-8 840	742	1 322	2131	13 800	21	17 600
23	17 600	741121	5 556	212	3 200		
6067	-600	741127	828	2183	600		
		74111	454				
total	8160		8160		17 600		17 600

- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-40 VALIDATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE DE LA SALLE FAMILIALE

M. le Maire explique que des associations extérieures louent quelquefois dans l'année la salle familiale. N'ayant pas de tarif spécifique, la tarification est de 25.50 euros par location correspondant au chauffage. M. le Maire souhaite conserver ce tarif jusqu'au 31 décembre 2025, il sera revu en fin d'année lors du vote sur les tarifs de la salle familiale pour l'année 2026.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tarif de 25.50 euros pour la location de la salle familiale par des associations extérieures pour une journée.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-41 VALIDATION DU TARIF DU PRIX DU REPAS DE NOEL POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Le Maire informe le Conseil municipal que pour le repas de Noël, il souhaite offrir le repas aux enfants. Le prix de 1.50 euros sera appliqué aux familles afin de couvrir les frais de garderie durant le repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que le repas de Noël soit offert aux enfants mangeant à la cantine ce jour-là.
- **ACCEPTE** que le prix de 1.50 euros par enfant soit facturé aux familles.

* Questions diverses

- Réflexion sur le devenir de la maison du Bourg ;

Une rencontre va être prévue avec les assistantes maternelles de la commune afin de connaître leur réelle envie de s'installer. Un RDV sera prévu avec l'ABISE afin de connaître les modalités de création d'une MAM et s'il y a de la réelle demande.

- Entreprise Duperron devrait finir les travaux de la maison du Bourg fin octobre.

- Vandalisme durant l'été dans les WC de la maison des associations : carreaux cassés. Une plainte a été déposée.

- Punaise de céréales : invasion dans une maison à la Vèvre. Appel à la Sous-Préfecture et DDT afin de connaître la procédure. Un traitement est possible uniquement lors des cultures. Aucun traitement n'a donc été possible.

- Rentrée des classes école et cantine : 52 élèves. La rentrée s'est bien passée, le relevé des températures des frigos se fait tous les lundis. La livraison des repas se passent également bien. La livraison du pain se fait par le restaurant A'Casa. A ce jour il n'y a pas de jeune en service civique.

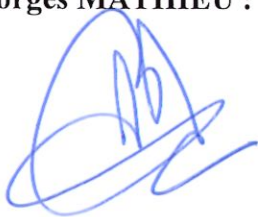
- Travaux de la salle du Vieux Cuvage : les travaux débiteront début octobre : plafond antifeu et peinture

- Repas de Noël des aînés : dimanche 7 décembre. Le tarif du repas des invités pourrait être à 30 euros. Une délibération est prévue au prochain conseil Municipal.

- Elections municipales : dimanche 15 mars 2026 et dimanche 22 mars 2026.
- Cérémonie du 11 Novembre : Invitation à la cérémonie qui aura lieu à 11h00.
- Prochain Conseil Municipal : Mardi 25 Novembre 2025
- Une remorque a été déposée vers l'ancienne déchetterie.
- Présentation du RPQS du syndicat
- Inauguration de l'Algeco de la chasse
- Brocante : 35 exposants, beaucoup de visiteurs. Demande à la mairie pour l'achat de barrières et de panneaux « interdiction de stationner ».

Fin de séance à 21h30

**Le Président ;
Georges MATHIEU :**

A blue ink signature, appearing to be 'G. Mathieu', written in a cursive style.

**Secrétaire de séance ;
Alexandre LOCQUET**

A black ink signature, appearing to be 'A. Locquet', written in a cursive style.